

## Éléments de cadrage (journées socle)

### 1- Pourquoi ces journées de travail ?

Le socle commun est désormais le cadre de référence pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Il a été voulu par le parlement (loi d'avril 2005) et l'Éducation Nationale se doit de le mettre en application (les programmes d'enseignement sont, par exemple, maintenant subordonnés au socle). Plusieurs rapports, depuis un an, (en particulier le rapport Gresperrin) font état des difficultés rencontrées dans l'application de la loi par le système éducatif.

Ces difficultés s'expliquent par les incidences d'ordre proprement pédagogique du socle commun. Ce qui est en cause, ce ne sont pas essentiellement les procédures de validation en fin de collège, mais tout ce qui précède cette validation et se situe tout au long du parcours (du CP jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup>). **On ne peut évaluer des compétences que si la formation dispensée permet aux élèves concernés de les construire progressivement.** C'est bien cette construction progressive des compétences qui constitue la condition même d'une mise en place effective du socle commun de connaissances et de compétences. Il ne faudrait pas que les contraintes du court terme (renseigner les livrets de compétences du palier 3 pour le DNB) occultent les vraies priorités qui, elles, se situent sur le moyen voire le long terme (installer le socle dans la continuité du parcours de la scolarité obligatoire).

La mise en place du socle répond, en fait, à deux exigences :

- le respect de la loi ;
- la nécessité de mieux assurer la formation de **tous** les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire. Ce cadre, donné par les compétences du socle, permet notamment de mieux lutter contre l'échec scolaire qui touche chez nous un trop grand nombre d'élèves (de 15 à 20% d'une génération, alors que d'autres systèmes éducatifs sont sur des pourcentages inférieurs à 10%). Il importe d'être **convaincu** des avantages d'une formation qui privilégie la construction des compétences pour être **convaincant** auprès de ceux qui s'interrogent encore.

### 2- Le pilotage partagé, condition d'une mise en place réussie du socle

Le pilotage partagé est un choix déjà bien des fois affirmé, au cours de ces 10 dernières années, par l'académie de Rennes. Il a permis d'obtenir des résultats significatifs, dans des contextes qui, au départ, n'étaient pas faciles : plan langues, TPE au lycée, IDD au collège, doublement au collège...

Cette volonté, appliquée à la question du socle commun, s'est traduite par la mise en place, pour cette année scolaire, d'un groupe académique intercatégoriel (chefs d'établissement, inspecteurs, formateurs). Ce groupe a, en particulier, été mandaté par

l'autorité académique pour préparer des journées de travail déclinées par bassin sur le socle.

La mise en place du socle, compte tenu des difficultés importantes auxquelles elle confronte le système éducatif, n'est possible, au delà de la seule réponse à l'obligation institutionnelle de valider le palier 3 pour le DNB, que si l'on parvient à conjuguer une cohérence forte aux échelons national et académique et une impulsion déterminée à l'échelon de chaque établissement. C'est le chef d'établissement qui a légitimité pour assurer le pilotage pédagogique requis par la logique du socle et il s'agit de trouver les réponses adaptées au contexte spécifique de chaque établissement. Mais, pour ce faire, le chef d'établissement peut s'appuyer sur l'autorité académique qui donne aux corps d'inspection la mission prioritaire d'accompagner la mise en place du socle et d'aider les professeurs à en percevoir les enjeux.

**Car ce qui importe, finalement, c'est que chaque professeur, dans le cadre ordinaire du travail qu'il conduit dans sa classe, apporte sa contribution à la mise en place des conditions permettant, pour chaque élève, l'accès à l'ensemble des compétences du socle commun.**

### **3- Apporter une clarification nécessaire sur les concepts**

L'objectif n'est pas qu'un chef d'établissement devienne un expert des questions d'ordre pédagogique que pose le socle. Mais il importe qu'il soit informé du cadre de référence dans lequel s'inscrivent les animations (assurées par les inspecteurs) et les formations (assurées par les formateurs) sur le socle : cela ne peut que contribuer à renforcer, aux yeux des équipes, la légitimité de son pilotage pédagogique.

C'est ce qui a conduit à consacrer un peu de temps, au sein de ces journées, à des éclaircissements, sous la responsabilité des formateurs et des inspecteurs, relatifs à la notion de *situation complexe*. Le risque étant que l'on réinvente, en croyant prendre en compte le socle, la pédagogie par objectifs dont on connaît les mérites (elle conduit à davantage de rationalité et de rigueur), mais dont les impasses ont aussi été identifiées depuis bien longtemps.

Si l'on ne parvient pas à trouver la bonne articulation entre compétences, domaines et items, on s'expose à décourager les enseignants face à l'obligation épuisante de renseigner constamment, pour tous les élèves, la totalité des items. C'est la mise en place de *situations complexes* qui permet de savoir dans quels cas il est utile de revenir à des tâches simples (travail sur les items) et dans quels cas un domaine peut être validé globalement, sans qu'il soit nécessaire de renseigner chacun des items.

### **4- Les deux questions principales : comment et quand ?.**

Il convient aujourd'hui de dépasser les deux questions sur lesquelles on revenait constamment ces dernières années : quoi ? et pourquoi ? (ou pour quoi ?). La définition

et les finalités du socle sont connues de tous, même si l'on a encore besoin de les rappeler. Il importe de sortir de la réflexion théorique pour aller vers des approches plus pragmatiques. Ces journées doivent nous aider à poser les bases de ces approches pragmatiques, de façon à assurer la prise en compte effective et généralisée du socle dans les classes.

Comment on fait pour mettre en œuvre le socle dans chaque établissement de l'académie ?

Cela conduit à s'interroger sur les pratiques pédagogiques (en évitant de considérer qu'il faut abandonner tout ce qu'on faisait jusque là). À poser aussi des problèmes d'organisation du travail collectif.

Quand un élève est-il en mesure de construire des éléments du socle ?

Si l'on ne s'interroge sur la validation du socle qu'en classe de troisième, voire en fin de troisième, on aboutit à une sorte d'*examen de socle* – ce qui revient à ne pas prendre en compte comment se développe une compétence, ni comment elle se manifeste : en quelque sorte, à vider de son sens la notion même de compétence. Le socle oblige, au contraire, à prendre directement en compte la diversité des rythmes d'acquisition des compétences. Il importe donc, sur une durée longue (qui, parfois, excédera la seule scolarité obligatoire) de déterminer **quand** une compétence référée au palier 3 peut être validée, la validation progressive des items prenant sens dans cette logique-là.